

# Les premiers tests salivaires arrivent dans les écoles primaires de Normandie

Des tests salivaires pourront être réalisés dans les écoles de Normandie à partir de la rentrée des vacances d'hiver, lundi 8 mars 2021. Quelles écoles, quand, pour qui ?



Des tests salivaires seront proposés dans des écoles primaires de Normandie à partir du lundi 8 mars 2021.

C'est la nouveauté qui accompagne la reprise des classes dans les écoles primaires de l'Académie de Normandie, à partir du lundi 8 mars 2021 : des tests salivaires seront proposés aux enfants. un dispositif supplémentaires visant à renforcer le protocole sanitaire pour contrer l'épidémie de Covid-19. La Haute autorité de santé vient de donner son feu vert. Les écoles des cinq départements normands sont donc concernées.

[INFOGRAPHIES. Décès du Covid-19 : quelle évolution en un an dans le <span title="département" class="border-type-departement" data-entite-type="departement" data-entite-id="9d13a477-dc30-4132-82fb-fec43fe8b96c">Calvados</span> ?](#)

« Réservée en priorité aux écoles maternelles et élémentaires, où il peut être plus difficile d'effectuer un prélèvement naso-paryngé aux élèves, la mise en place de ces tests

salivaires est complémentaire aux tests antigéniques, qui continuent d'être déployés dans les collèges et les lycées », font savoir les services de l'Education nationale au sein de l'Académie de Normandie. Pas d'écouvillon dans le nez donc, juste un crachat dans un tube sec et stérile.

Quel agenda ?

Aucun agenda précis n'est défini. Il est simplement admis pour l'instant que ces tests, sur la base du volontariat, se feront à l'échelle d'un établissement entier, élèves comme personnels. Ils seront ainsi mis en place progressivement. Préfecture et Agence régionale de santé définiront ensemble les territoires prioritaires pour le déploiement de ce dispositif. Les responsables d'établissement et/ou le maire de la commune concernée peuvent également interpeler les services de l'académie en cas de suspicion.

[Covid-19 : les dépistages par tests salivaires dans les écoles se déploient en masse](#)

« Ces tests salivaires contribuent à identifier les personnes positives afin de briser précocement les chaînes de contaminations et à mieux protéger les élèves, leurs familles et l'ensemble de la communauté éducative », rappelle l'Académie.

Un grand test au mois tous les 15 jours

Une chose est sûre : tous les 15 jours, un panel composé d'écoles, mais aussi de collèges et de lycées, dans un secteur géographique précis, sera défini pour procéder à des tests de dépistage. Objectif : affiner la connaissance de l'évolution des taux de circulation du Covid-19 en milieu scolaire.

[Covid-19 : pourquoi les enseignants pourraient effectuer les tests salivaires dans les écoles](#)

L'Académie de Normandie compte 314 548 écoliers pour l'année 2020-2021, répartis dans les établissements du premier degré des cinq départements de la région. 165 302 collégiens et 109 296 lycéens sont également inscrits pour cette année en cours.

Qui pratiquera les tests ?

Ils seront assurés par des personnels de santé de l'Education nationale. Ils seront alors accompagnés d'un personnel issu d'un laboratoire de biologie médicale. En amont, l'organisation de la séquence de tests devra avoir été validée par l'Agence régionale de santé. L'engagement est pris que les résultats seront livrés, au plus tard, 24 heures après le test. Ils seront dévoilés aux représentants légaux des élèves.